

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 309 Vœu relatif au report de la mise en service de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la situation d'engorgement et d'irrégularité récurrente de la ligne 13, subie quotidiennement et depuis de nombreuses années par les usagers des transports en commun du nord-ouest de Paris et des communes de banlieue voisines ;

Considérant la réponse à cette situation que doit apporter le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen dans un premier temps, puis à Saint-Denis Pleyel dans un second temps ;

Considérant l'annonce faite de longue date de mise en service en décembre 2017 du prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen, échéance reprise jusqu'il y a peu dans les documents de communication largement diffusés auprès des populations bénéficiaires de ce projet ;

Considérant les besoins de desserte croissants générés par les projets urbains et nouveaux équipements de la ZAC Clichy-Batignolles qui seront livrés dans les prochaines années, besoins auxquels le prolongement de la ligne 14 doit répondre, en complément de la desserte nouvelle apportée par le prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières ;

Considérant la déclaration du Premier ministre, en date du 13 octobre dernier, affirmant sa volonté que le calendrier de réalisation des projets de métro du Nouveau Grand Paris, dont fait partie celui de la ligne 14, soit accéléré ;

Considérant l'annonce faite par la RATP le 23 octobre dernier, d'un retard de deux ans du calendrier du prolongement de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen, portant ainsi la date prévisionnelle de mise en service au deuxième semestre 2019 ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- le STIF et la RATP, maîtres d'ouvrage du prolongement de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen, mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition permettant de réduire le retard de mise en service annoncé le 23 octobre 2014,
- les solutions d'exploitation et de maintenance déjà mises en œuvre par le STIF et la RATP pour améliorer le fonctionnement de la ligne 13, le confort et l'information de ses usagers soient renforcées,
- des solutions nouvelles permettant de limiter l'impact désastreux du report de la mise en service de la ligne 14, telles que le renforcement de l'offre du réseau de lignes de métro ou de bus, soient recherchées puis mises en œuvre dans les meilleurs délais par le STIF et la RATP,
- que soit étudiée la mise en œuvre d'aménagements de voirie bénéficiant aux lignes de bus qui desservent les secteurs de Paris et de la banlieue pénalisés par ce retard,
- les élus de Paris et des communes de banlieue concernées par le prolongement de la ligne 14, soient désormais rapidement et régulièrement informés par la RATP des évolutions du calendrier ou des conditions de réalisation de ce projet.